

dans la moustache, la foule respectueuse s'écartait devant lui et laissait passer une jeune femme qu'il avait au bras.

— Place ! répétait-il à mesure qu'il approchait de la porte. Si vous aimez le gendarme, laissez-moi passer.

Et à ces mots, la foule s'écartait plus encore et considérait avec une curiosité émue, la femme qui sanglotait et le vieillard qui avait tant de peine à contenir sa douleur.

Cette femme pouvait avoir trente ans. Elle était jolie, en dépit de son affliction et de ses vêtements noirs. Son costume était celui d'une paysanne aisée, mais d'une paysanne des bords de la Loire, en tirant sur Orléans.

— C'est peut-être bien son père !... Et sa sœur aussi... disait la foule.

Et le vieillard et la jeune femme, continuant leur route, arrivèrent à la porte, en franchirent le seuil et parvinrent dans la salle du conseil.

La séance était ouverte, on venait d'amener l'accusé. Il était calme et digne, baissait modestement les yeux, et paraissait résigné par avance à la condamnation qui allait le frapper.

Parmi les témoins à décharge se trouvaient le brigadier de Laneuville et le gendarme Martin ; puis une foule d'habitants de Laneuville qui, en quelques jours, avaient pu apprécier le caractère loyal, la bravoure et le dévouement du malheureux Nicolas Sautereau. Enfin, au premier rang, le petit Jean Blanc qui, après avoir plaidé la cause du gendarme sur la place publique, venait apporter à la justice son témoignage, certe le plus important de tous.

Au banc de la défense était un jeune avocat du barreau d'Auxerre, plein de talent et d'éloquence, et qui s'était passionné pour son client.

La justice militaire est expéditive.

Nicolas fut interrogé. Il avoua franchement que le prisonnier l'ayant fait appeler, il s'était rendu dans la prison.

Quand on lui demanda pourquoi, il refusa de répondre.

Ce refus était sa condamnation.

Le commissaire du gouvernement prit alors la parole. Il hésitait à croire Nicolas coupable, mais il le conjurait de parler. Nicolas persistait à se taire. Pendant la lecture de l'acte d'accusation, il avait promené un regard distrait sur la foule amoncelée dans l'étroite-enceinte du conseil.

Tout à coup il pâlit et couvrit son visage de ses deux mains. Il venait d'apercevoir, assis au banc de la défense, à côté de son avocat, et tout près de lui le vieillard et la jeune femme qui, tout à l'heure, fendaient la foule avec empressement.

La jeune femme pleurait toujours ; le vieux soldat causait avec l'avocat.

Nicolas avait reconnu sa sœur, la Mariette, et son père adoptif, le brigadier Michel Legrain.

Quand le commissaire du gouvernement eut cessé de parler, le défenseur se leva.

— Messieurs, dit-il, je suis entré dans cette enceinte avec l'espoir d'écarter une condamnation de la tête de cet honnête homme, de ce brave soldat, de ce vaillant et énergique soutient de l'ordre.

« Mon espoir est devenu une certitude, et cependant je renonce à l'honneur de défendre le gendarme Nicolas Sautereau.

« Une parole plus éloquente, plus autorisée que la mienne, va le couvrir d'une impénétrable égide. »

Et, démasquant Michel Legrain qui se tenait derrière lui, le défenseur ajouta :

— Voyez cet homme, rentré dans la vie privée depuis huit

jours ; il se nomme Michel Legrain, il était brigadier de gendarmerie ; il a élevé le jeune Nicolas Sautereau, il en a fait le courageux et loyal soldat que vous connaissez et lui seul peut vous dire qu'il n'est pas coupable !

Nicolas avait vu la Mariette pleurer ; donc la Mariette savait tout.

Maintenant Michel Legrain pouvait parler.

Les paroles du jeune avocat, la présence inattendue de Michel Legrain à l'audience, avaient produit une sensation profonde.

Le président s'adressa à Michel Legrain.

— Brigadier, lui dit-il le conseil, vous écoutez.

Michel Legrain se leva alors.

Il raconta l'enfance de Nicolas, les exemples déplorables qu'il avait eut sous les yeux, il fit un tableau saisissant de la maison du braconnier, où il y avait des martyrs et des bourreaux, des anges et des démons. Les bourreaux, les démons, c'étaient Martin-L'Anguille et ses trois fils ; les anges, les martyrs, c'étaient la pauvre mère aveugle qui devait mourir de douleur, cette courageuse et vertueuse fille qui était là demandant avec des larmes l'absolution de son frère, de cet enfant héroïque qui avait osé donner des soins au gendarme assassiné par son père.

Il retraça la vie laborieuse de Nicolas laboureur, il lut une lettre que le jeune soldat d'Afrique lui avait écrite de Constantine.

Puis il lui fallut parler de ce drame sinistre qui avait clos la carrière ensanglantée du braconnier et ouvert les portes du bagne à l'infâme Martinet.

Et il le fit avec des larmes, et quand il eut, le soldat naïf, terminé son plaidoyer, les juges émus se levèrent pour délibérer.

La foule qui assistait aux débats était recueillie et silencieuse.

On n'osait pas encore battre des mains, mais on sentait que la cause de Nicolas était gagnée.

Enfin le conseil reentra en séance, et le président se couvrit.

— Nicolas Sautereau, dit-il, le conseil de guerre reconnaît votre innocence à l'unanimité.

De bruyants applaudissements se firent entendre.

Le président réclama le silence et ajouta :

— Gendarme Nicolas Sautereau, retournez à votre poste, le pays et la loi comptent sur vous. Le conseil de guerre vous félicite pour votre belle conduite à la ferme de Laneuville.

Nicolas se jeta dans les bras de sa sœur et du vieux Michel Legrain.

Une partie de la foule, qui n'avait pu pénétrer dans la salle du conseil, hurlait et trépidait à la porte.

Nicolas fut porté en triomphe.

Mais la proclamation de l'innocence du brave gendarme ne suffit pas à calmer la surexcitation publique, et le flot populaire, abandonnant le conseil de guerre, se porta vers la Cour d'assises où l'on venait de terminer la lecture de l'acte d'accusation dressé contre Jean Lapin et ses complices.

Le palais de justice d'Auxerre n'a rien d'imposant ; mais, en revanche, l'aspect d'une Cour d'assises en province, avec ses trois magistrats en robe rouge, a quelque chose de solennel qui impressionne vivement.

Ils étaient là tous les cinq, sur le banc des accusés, les fermiers de la Fringale et le braconnier Jean Lapin.

L'affaire du toucheur de bœufs, dont on avait autrefois abandonné l'instruction était maintenant terminée, grâce aux révélations spontanées de la Fonine.

Quand cette femme avait su que Jean Lapin était impliqué